

COMITE SYNDICAL

COMPTE-RENDU du lundi 29 novembre 2021 à St Laurent du Pont, salle des fêtes

Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 mai 2021

**1 – VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDE
ENTRE LE PARC DE CHARTREUSE ET LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**

2 – DESIGNATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

**3 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES 1er, 2ème, et 3ème
COLLEGES AU BUREAU SYNDICAL**

4 – QUESTIONS DIVERSES

Présentations prévues en Comité syndical :

- Suivi du Lynx.
- Suivi du Bouquetin.
- Suivi des glaciers souterrains.
- Projet de maison du Parc

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants à ce comité syndical et les remercie de leur présence malgré la neige, présence importante puisque ce soir il y a le renouvellement d'un certain nombre de représentants au sein du bureau syndical, qui fait suite aux désignations des délégués pour les départements de l'Isère et de la Savoie et la région Auvergne Rhône Alpes.

Depuis ces dernières élections, de nombreuses actions ont été engagées comme par exemple l'organisation de plusieurs webinaires « les lundis du Parc » sur les missions agriculture, forêt, éducation...qui permettent de mieux comprendre le travail des équipes.

La réunion débutera par la validation de l'avenant au groupement de commande pour la construction de la maison du Parc et par la désignation d'une commission d'appel d'offres, suivie de élections au sein des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} collèges, et enfin par la présentation du suivi des glaciers souterrains, du lynx et le projet de la maison du Parc.

Il constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation du compte-rendu du comité syndical du 26/05/2021 : les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions (Myriam Laïdouni-Denis, Emilie Marche et Éric Rubier)

1 – VALIDATION DE L'AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE PARC DE CHARTREUSE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE

Point présenté par le Président

Cette délibération permettra d'étendre la convention de groupement de commande aux travaux. Dominique ESCARON rappelle que ce projet de construction d'un nouveau bâtiment de Maison du Parc et d'Office de Tourisme intercommunal est engagé depuis quelques années et a vu le jour avec Eliane GIRAUD. Le Parc est logé en partie dans le bâtiment de l'ancienne mairie de St Pierre de Chartreuse, bâtiment ancien, locaux très partiellement rénovés, de nombreux niveaux... Il permettra au Parc de faire des économies de location et d'énergie, car aujourd'hui nous sommes contraints de louer des bureaux annexes et des locaux de stockage.

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, puis du vote du budget pour l'année 2018, a été validé le lancement de la réalisation des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a validé, en 2018, la réalisation des études pour la construction des locaux du siège de l'office de Tourisme intercommunal Cœur de Chartreuse sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse.

Ce projet sur le Plan de Ville, visible de toutes parts, nécessitait une vraie réflexion architecturale. Il a donc été décidé de constituer un groupement de commande en application de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics portant sur la maîtrise d'œuvre pour cette construction de manière à disposer d'un maître d'œuvre unique entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

L'enjeu était de garantir une unicité de traitement, une cohérence d'intervention ainsi que des économies d'échelle.

Le Bureau syndical du 03 mai 2018 a autorisé la création de ce groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre du projet de maison du Parc et d'office de tourisme intercommunale, entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

OBJET DE LA DECISION

Le maître d'œuvre retenu dans le cadre de la convention, l'entreprise CREON, a proposé à l'issue du concours de maîtrise d'œuvre un bâtiment unique dans lequel il y a des surfaces spécifiques pour le Parc ou la Communauté et des surfaces mutualisées. La réalisation de la construction ne peut se faire distinctement.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont appelés à se prononcer sur un avenant à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la Maison du Parc naturel régional de Chartreuse et le siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse.

Cet avenant N°1 a pour objet d'étendre la convention à la réalisation de la construction (travaux...).

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à signer cet avenant n°1 à la convention de groupement de commande ainsi que toutes pièces se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 90
Exprimés (en voix) : 90
Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – DESIGNATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Point présenté par le Président

Suite au renouvellement des instances délibérantes du Parc, le Comité syndical doit désigner les membres de la commission d'appel d'offres, se composant d'un Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse préside de droit la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De désigner :***

5 membres titulaires :

- Céline DOLGOPYATOFF BURLET
- Corine WOLFF
- Nathalie BERANGER
- Christophe ENGRAND
- Dominique ESCARON

5 membres suppléants :

- Anne GERIN
- Gilbert GUIGUE
- Stéphane GUSMEROLI
- Sylvain LAVAL
- Dominique CLOUZEAU

Votants (en voix) : 90
Exprimés (en voix) : 90
Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Marc SECO

3 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES 1^{ER}, 2^{EME} ET 3^{EME} COLLEGES AU BUREAU SYNDICAL

- *Vu les statuts du Syndicat Mixte,*
- *Considérant les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021, qui ont mis fin aux mandats des représentants du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et des Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie, au sein du Parc.*

Suite à la réinstallation des instances, la Région Auvergne Rhône Alpes et les Conseils Départementaux de l'Isère et de la Savoie ont procédé aux désignations de leurs représentants au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Pour notre structure, la conséquence est une réélection au sein du Bureau Syndical du Parc pour le 1^{er} collège (Région), 2^{ème} collège (Département de l'Isère) et 3^{ème} collège (Département de la Savoie)

Le Bureau est composé de 34 membres élus par les collèges suivants :

- . 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région élisent 3 représentants ayant chacun 6 voix délibératives,
- . 2^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère élisent 3 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 3^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de la Savoie élisent 2 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 4^{ème} collège : les délégués désignés par les villes portes sont les 3 représentants des villes portes et portent chacun une voix délibérative,
- . 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes de la Haute Chartreuse et de l'Avant Pays de Chartreuse élisent 10 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes du Piémont de Chartreuse élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 7^{ème} collège : les délégués élus par les intercommunalités sont les représentants des intercommunalités et portent chacun une voix délibérative.

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Chaque collège (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}) procède à la désignation de ses représentants au Bureau syndical, par vote à bulletin secret.

Le nombre d'inscrits et de votants s'apprécie au sein du collège.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue,
- au 3^o tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

1^o COLLEGE : REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Pour le 1^o collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **TROIS**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Stéphane GUSMEROLI

Désignation d'un assesseur : Karine BAILLEUX, agent du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Catherine BALESTRA et Pascale CLOITRE agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Nathalie BERANGER

- Éric SANDRAZ
- Cédric VIAL

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 10
Votants : 8
Bulletins blancs : 2
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 6 Majorité absolue : 4

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :
- Nathalie BERANGER 6 voix
- Éric SANDRAZ 6 voix
- Cédric VIAL 6 voix

*Pour le 1^{er} collège,
Nathalie BERANGER, Éric SANDRAZ et Cédric VIAL sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.*

2° COLLEGE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Pour le 2° collège, le nombre de siège à pourvoir au Bureau syndical est de **TROIS**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote
Président du bureau de vote : Sylvain LAVAL
Désignation d'un assesseur : Peggy MALLIER, agent du Parc
Désignation de deux scrutateurs : Marie-Laure VIERA et Sylvène GRANDJEAN, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Céline DOLGOPYATOFF BURLET
- Anne GERIN
- Christophe SUSZYLO

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 5
Votants : 3
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés 3 Majorité absolue : 2

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :
- Céline DOLGOPYATOFF BURLET 3 voix
- Anne GERIN 3 voix
- Christophe SUSZYLO 3 voix

*Pour le 2^{ème} collège,
Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Anne GERIN et Christophe SUSZYLO sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.*

3° COLLEGE : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE

Pour le 3° collège, le nombre de siège à pourvoir au Bureau syndical est de **DEUX**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Sylvain LAVAL

Désignation d'un assesseur : Peggy MALLIER, agent du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Marie-Laure VIERA et Sylvène GRANDJEAN, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

- Gilbert GUIGUE

- Corine WOLFF

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits : 3

Votants : 3

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Exprimés 3

Majorité absolue : 2

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

- Gilbert GUIGUE 3 voix

- Corine WOLFF 3 voix

Pour le 3^{ème} collège,

Gilbert GUIGUE et Corine WOLFF sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

PRESENTATIONS

Suivi du lynx par Jérôme BAILLY garde technicien de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Lors de l'analyse des pièges photos, il est demandé s'il y a des traces de la présence du loup.

Jérôme BAILLY confirme la présence du loup qui est de passage, mais il est plus difficilement localisable car il ne passe pas par les mêmes endroits et n'a pas le même rythme de vie que le lynx.

Suivi des glaciers souterrains par Suzanne FORET Conservatrice de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

Claus HABFAST demande s'il est envisageable de déterminer l'âge du glacier en effectuant des carottages.

Suzanne FORET répond qu'il n'a pas été effectué de carottage, la glace étant récente et non fossilisée

Serge LE THERIZIEN (élu d'Entremont le Vieux et membre du spéléo club de Savoie) précise qu'il n'y a pas de financement assez conséquent pour pratiquer un carottage. Mais il est envisagé de dater un endroit où, il y a 7/8 ans, vers l'entrée du puits il y avait une cascade de glace et de neige, aujourd'hui il y a de nombreux débris et troncs d'arbres pris dans la glace, il serait intéressant de savoir depuis combien de temps ils sont là.

Projet de Maison du Parc par Artur FATELA Directeur

Plusieurs questions concernant le budget, la date de livraison, les panneaux photovoltaïques, l'utilisation du Bois de Chartreuse et les moyens de chauffage :

Dominique ESCARON indique que le budget pour la maison du Parc est de 2 millions d'euros, il n'y a pas d'urgence pour les délais même si le dossier est prêt, avec la pénurie des matières premières et donc l'augmentation des prix, nous ne sommes pas pressés. Cela permettra de consolider les subventions et de ne pas à avoir à encaisser la hausse des prix des matières premières.

Il confirme qu'il sera fait usage du Bois de Chartreuse, il est possible de l'intégrer d'une certaine manière dans le cahier des charges lors du marché public.

A propos des panneaux photovoltaïques, il sera difficilement envisageable de faire appel à de la production locale.

Concernant le chauffage, tous les bureaux seront équipés de radiateurs électriques avec dans l'idée de ne pas en avoir besoin, ce qui peut paraître étrange, mais entre la production d'électricité avec les panneaux solaires (le Parc en sera propriétaire), l'isolation, le prix abordable des radiateurs et le fait qu'il n'y est pas d'entretien, les radiateurs restent le meilleur moyen de chauffage.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON annonce la date du prochain bureau syndical qui sera le 15 décembre 2021 et accueillera les nouveaux membres élus.

Michelle MONIN demande quelle est la position du Parc quant à la gestion en hiver de la route du Charmant Som suite aux actions engagées par Grenoble Alpes Métropole.

Pour Dominique ESCARON, la route du Charmant Som est un endroit partagé depuis toujours entre les skieurs de fond, les skieurs de randonnée, les randonneurs, les raquettes, les chiens de traîneau, les luges... avec ses avantages et ses inconvénients.

Grenoble Alpes Métropole, qui a récupéré récemment la gestion du ski de fond sur le Col de Porte, a évoqué l'idée de rendre la route accessible uniquement aux porteurs d'un forfait de ski de fond, cette fermeture entrainerait une ouverture vers des passages hors sentiers.

Le sujet étant très récent, le Parc n'a encore pas eu l'occasion de s'exprimer et de se positionner, mais il reste persuadé que cette route doit être partagée.

Claus HABFAST indique qu'il existe le même débat dans le Vercors avec des sites en sur-fréquentation, où il faudra canaliser les visiteurs en hiver comme en été.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET, par ailleurs Vice-présidente au Département de l'Isère en charge de l'environnement, et donc très concernée par la question des sites sur-fréquentés, est déçue qu'il n'y ait pas eu un travail de gouvernance et de concertation préalable. Elle pense qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement du site, d'autant plus qu'un gros travail est en cours sur la restructuration du site du Col de Porte. Fermer cette route emblématique de la Chartreuse à certains utilisateurs serait problématique.

Sylvain LAVAL, Vice-président de Grenoble Alpes Métropole en charge de l'espace public, de la voirie et des mobilités douces, tient à préciser que la réflexion est en cours dans les services, il n'y a encore pas eu de discussion politique sur ce sujet à ce stade. On parle bien là d'une fréquentation hivernale en modes doux et non pas sur des questions de dégradations du site, le but étant de trouver des solutions aux usages de cette route.

En revanches, des décisions seront à prendre sur la partie estivale sur la gestion de la route.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

LISTE DES PRESENTS - Comité syndical du 29 novembre 2021

1^{er} collègue – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie
LAIDOUNI-DENIS Myriam
MARCHE Emilie
SANDRAZ Eric
VIAL Cédric

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline déléguée titulaire
GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert délégué titulaire
WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY BAABAA Jimmy délégué titulaire
GRENOBLE HABFAST Claus délégué titulaire

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT DUPRAZ Marc délégué titulaire
ATTIGNAT ONCIN RUBIER Éric délégué titulaire
CORBEL PUTOT Éric délégué titulaire
ENTRE DEUX GUIERS BOUCHERLE Jean-Xavier délégué titulaire
ENTREMONT LE VIEUX BREYTON Stéphanie déléguée titulaire et GUYOTOT Patrick délégué sup
LA BAUCHE LABRUDE Evelyne déléguée titulaire
LA SURE EN CHARTREUSE DELPHIN Jean-Luc délégué titulaire
LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire
LES ECHELLES EYMERY Clémentine
MERLAS GROS-BONNIVARD Patrice délégué titulaire et LUC-PUPAT André délégué suppléant
MIRIBEL LES ECHELLES MONIN Michelle déléguée titulaire
PROVEYSIEUX MICHALLET Bernard délégué titulaire
ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué titulaire
ST CHRISTOPHE SUR GUIERS FATIGA Joseph délégué suppléant
ST ETIENNE DE CROSSEY CHASSAGNON Guillaume délégué titulaire
ST JOSEPH DE RIVIERE BENEZETH Michel délégué titulaire
ST LAURENT DU PONT MOREL Véronique déléguée titulaire et SARTER Jean-Claude délégué sup
ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire
ST PIERRE DE GENE BROZ MONTAGNAT-RENTIER Dominique délégué titulaire
ST PIERRE D'ENTREMONT 73 LOISEAU Mathilde déléguée titulaire
VIMINES CHAMPROND Nicolas délégué suppléant

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN LAMBERT Hervé délégué titulaire
LA TRONCHE RETOUR Nicolas délégué suppléant
MEYLAN NAILLON Antoine délégué titulaire
MONTAGNOLE SECO Marc délégué titulaire (pour partie)
ST BALDOPH BELLINGHERY Éric délégué titulaire
ST ISMIER CANIVET Bernard délégué suppléant
ST MARTIN LE VINOUX LAVAL Sylvain délégué titulaire

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE
PICHON-MARTIN Bertrand délégué titulaire

Membres de l'équipe technique : BALESTRA Catherine, BAILLEUX Karine, BAILLY Jérôme, CLOITRE Martine, CLOITRE Pascale, FATELA Artur, FORET Suzanne, FRACHISSE Marion, GRANDJEAN Sylvène, MALLIER Peggy, VIERA Marie-Laure.

LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 29 novembre 2021

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BAILE Henri à SANDRAZ Éric

CHAIX Sandrine à VIAL Cédric

MONTORO SADOUX Marie-Pierre à BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

SUSZYLO Christophe (tit) à DOLGOPYATOFF BURLET Céline (tit)

3^{ème} collègue – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

BOCHATON Brigitte (tit) à WOLFF Corine (tit)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

VOIRON BONNARDON Pierre (tit) à PICHON MARTIN Bertrand (tit)

5^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

PLATEAU DES PETITES ROCHES CLOUZEAU Dominique (tit) à GUSMEROLI Stéphane (tit)

SARCENAS MOUGIN Nicolas (tit) et SEBBAR Nathalie (sup)

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE CHAVAND Christelle (tit)

ST FRANC PIVOT Julien (tit) à MONIN Michelle (tit)

ST THIBAUD DE COUZ ZANNA Maryline (tit) à DELPHIN Maurice (tit)

6^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARRAUX SORRET Bruno (tit) à BREYTON Stéphanie (tit)

CORENC EGO Catherine (tit) à ESCARON Dominique (tit)

CROLLES DUMAS Isabelle (tit) à MOREL Véronique (tit)

FONTANIL DURAND Bernard (tit) à MICHALLET Bernard (tit)

ST BALDOPH NONET Jean-Luc (sup)

ST EGREVE DELCAMBRE Philippe (tit)

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

MACHON Martine (tit)

INVITES :

BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie

BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie

BRUN Jean-Jacques co-Président Conseil Scientifique du Parc et de la RN

DESSEIN Aurélie CESER

GONTARD Guillaume Sénateur de l'Isère

JACQUIER LAFORGE Elodie Députée de l'Isère

MADELRIEUX Sophie co-Présidente Conseil Scientifique du Parc et de la RN

SAVIN Michel Sénateur de l'Isère